



Dossier de presse

Première conférence régionale de l'économie sociale et solidaire Angers - 28 juin 2016



CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service de la communication interministérielle (SCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



Conseil régional des Pays de la Loire
Service presse
Nadia Hamnache
02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr



COMMUNIQUÉ

Première conférence régionale de l'économie sociale et solidaire Angers le 28 juin 2016

L'Etat et la Région Pays de la Loire réunissent les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour construire la stratégie régionale lors de la première conférence régionale de l'économie sociale et solidaire à Angers le 28 juin 2016.

Historiquement, les Pays de la Loire est une des régions dans lesquelles l'économie sociale et solidaire est très développée. Elle y représentait en 2014, 152 500 emplois, soit plus de 14 % de l'effectif salarié privé contre 10 % au niveau national. L'ESS constitue un secteur à fort enjeux en termes d'emplois, non délocalisables pour une forte majorité d'entre eux. Ces entreprises agissent dans tous les secteurs d'activité et sont donc présentes dans tous les territoires.

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 prévoit l'organisation d'une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire avec comme objectif d'être le lieu de débat des orientations pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Ces débats donneront lieu à la formulation de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire qui sera valable pour les cinq à venir. La Région des Pays de la Loire a choisi d'élaborer cette stratégie en lien avec l'État en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de l'ESS.

Sur la base des contributions recueillies grâce au travail en ateliers au moment du lancement, aux nombreuses réponses au «questionnaire aux acteurs» et à toutes celles qui seront évoquées lors de la conférence, les débats ont porté sur les cinq thématiques constituant le socle de la stratégie :

- acteurs de l'ESS et institutions publiques : une relation privilégiée ? ;
- un mode d'entreprendre à essaimer et développer ;
- soutien et développement de l'emploi ;
- coopération, mutualisation et mise en réseau au profit des territoires ;
- communication et promotion de l'ESS.



Le « mois de l'ESS », en novembre prochain, donnera lieu à la présentation de la stratégie élaborée. Ces mêmes contributions viendront parallèlement enrichir le volet ESS du nouveau schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation de la Région des Pays de la Loire.

Une « chasse aux trésors » de l'ESS

Organisée en parallèle à la conférence un circuit-exposition permettra aux participants de prendre connaissance des expériences en matière d'ESS autour des cinq thèmes constituant le socle de la stratégie régionale. L'objectif est de susciter de la part des « chasseurs », au travers de la diversité des richesses de l'ESS, des idées de contribution à la définition de la stratégie régionale de l'ESS en Pays de la Loire. Ces contributions permettront de vérifier l'adéquation ou non des propositions d'orientations présentées pendant la 1ère partie en plénière. Elles feront l'objet du débat pendant la 2^{ème} partie en plénière.





Dossier de presse

Le soutien à l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire

1. Le soutien de la Région des Pays de la Loire

La Région joue un rôle important dans la politique de développement économique de l'économie sociale et solidaire (ESS) : elle doit élaborer avec l'Etat, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et les organismes représentatifs du secteur une stratégie régionale de l'ESS. Elle doit également intégrer dans son futur schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, un volet dédié à l'ESS.

1.1. La structuration de l'économie sociale et solidaire et le soutien au développement économique des entreprises

Conformément aux recommandations du groupe de travail thématique ESS du comité régional d'orientation de Bpifrance en Pays de la Loire, la Région a impulsé la mise en œuvre des principales préconisations énoncées et notamment :

- **l'information des réseaux et des entreprises de l'ESS** : la Région soutient la CRESS dans la mise en œuvre du portail ESSOR qui promeut tous les outils d'accompagnement et de financement auprès des entreprises de l'ESS et dont le lien avec le portail régional des aides va être développé ;
- **le développement de la coopération entre acteurs d'un même territoire ou d'une même filière** : la Région soutient huit projets de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), en Loire-Atlantique, ceux menés par le comité territorial de l'ESS (COTESS) du Pays d'Ancenis, par l'association Les Ecosolies sur l'agglomération nantaise, par l'association « Village Terre et Vie » sur le territoire du Pays de Machecoul, Logne et Grand-Lieu, et par la Coopérative Idéal sur le territoire de Pontchâteau, St-Gildas-des-bois, Blain ; en Maine-et-Loire, celui de l'IRESA ; en Sarthe, celui du Club ESS sur le Pays du Mans et en Vendée, ceux menés par l'association Label ESS 85 sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon et par l'association Icroacoa sur la communauté de communes de Montaigu ;
- **le dispositif d'accompagnement et de suivi des entreprises de l'ESS en difficulté (DASESS)** : la Région est associée à FONDES Pays de la Loire pour expérimenter un dispositif dédié constitué d'un accompagnement technique pour élaborer un plan de redressement et d'un éventuel soutien financier en prêt court terme. La Caisse des Dépôts, l'Etat et la Caisse d'épargne sont parties prenantes du DASESS ;
- **l'instauration d'un partenariat avec l'URSCOP** (Union régionale des sociétés coopératives et participatives) ;
- **la mise en place d'un Fonds régional d'aide au conseil des entreprises de l'économie sociale et solidaire** pour accompagner les structures sur leur stratégie de développement ou de retournement, une réflexion sur leur gouvernance, leur organisation.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Région
PAYS DE LA LOIRE

Dossier de presse

1.2. Encourager l'émergence de projets de développement économique innovants par les entreprises de l'économie sociale et solidaire

1.2.1. Le dispositif de soutien à l'innovation sociale

L'innovation est considérée par la Région comme un facteur clé de la compétitivité régionale. A ce titre, l'innovation sociale constitue un levier complémentaire face à la crise.

Il s'agit d'accompagner les acteurs économiques qui souhaitent développer ces modèles économiques tels que l'économie collaborative, l'économie circulaire, ou toute autre forme de mutualisation. Ils peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur l'incubateur des Ecosolies en Loire-Atlantique, celui de l'inter Réseau de l'Economie Sociale en Anjou (IRESA) en Maine-et-Loire ou celui du Centre d'Etudes et d'Actions Sociales (CEAS) en Sarthe.

1.2.2. La promotion de la finance solidaire

La finance solidaire regroupe l'ensemble des produits d'épargne solidaire : l'épargne bancaire solidaire (livrets, contrats d'assurance - vie proposés par les banques ou les mutuelles d'assurance), l'épargne salariale solidaire (les Fonds Communs de Placement d'entreprises Solidaires), la prise de participation au capital des entreprises solidaires.

Le développement ou la création de produits d'épargne solidaire et leur fléchage vers les entreprises du territoire peut constituer une source de financement alternative intéressante à la réduction des financements publics.

En 2016, des actions visant ce développement pourraient être soutenues par la Région via notamment un partenariat avec FINANSOL.

2. Le soutien de l'Etat

L'État contribue également sous différentes formes :

• par appel à projets :

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'ESS, Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS, a organisé une grande conférence ce 17 juin 2016 à Paris. Lors de cet événement de dimension européenne, l'appel à projets « Scale Me Up » a été lancé. Son objectif : encourager les partenariats bilatéraux entre entreprises de l'ESS ainsi que des initiatives d'essaimage. Les 5 lauréats bénéficieront d'un accompagnement pour accélérer le développement de leur projet.

Dans le cadre de la politique générale du Gouvernement de développement de l'ESS, l'Etat a lancé le « contrat à impact social » qui fait l'objet d'un appel à projets permanent du 16 mars 2016 au 31 mars 2017. Il propose aux acteurs sociaux porteurs de projets un cadre juridique sécurisé leur permettant de conclure un contrat à impact social.

Les contrats à impact social permettent d'assurer le financement d'un programme social innovant par un investisseur privé, qui sera primé en cas de succès. C'est une façon d'expérimenter de nouvelles solutions dans des domaines où les besoins sociaux ne sont pas toujours bien couverts.

• par convention d'objectifs ou dispositifs divers, et notamment :

→ les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) : pour accompagner les structures de l'ESS créatrices d'emploi et engagées dans une démarche de consolidation ou de développement de leur activité ;

→ l'appui de l'État au champ de l'insertion par l'activité économique (IAE), via les aides au poste auprès des structures de l'IAE (44,5 M€ pour 2016 en Pays de la Loire) ;

→ l'appui à la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ;

→ le dispositif d'aide aux structures en difficulté de l'ESS (DASESS), en lien avec le conseil régional et la caisse des dépôts et consignations.

Enfin, l'Etat en région des Pays de la Loire a mis en place un fonds mutualisé régional de revitalisation. Ce fonds est destiné à soutenir l'emploi par la création d'entreprises et le développement de l'ESS.

